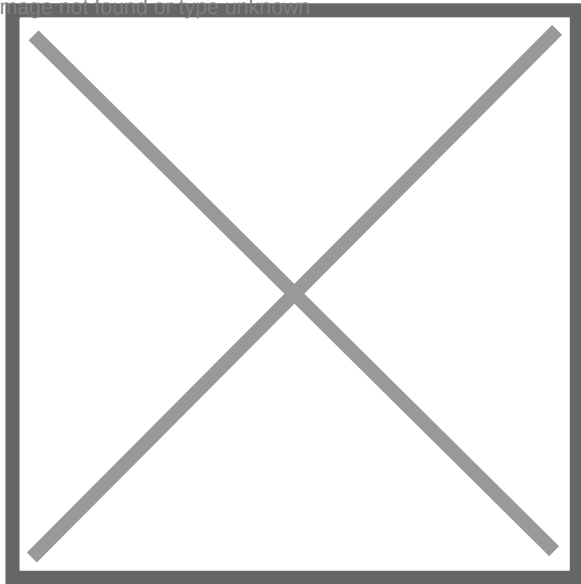


Image not found or type unknown



Fin de cdd - chômage - rembauche au smic ??? !!!

Par **Skiki**, le **15/01/2009** à **12:32**

Bonjour,rnrnEn 2008, j'ai fait un cdd de 20h /semaine payé 700e le mois. soit 80 h par mois
soit presque 9e de l'heure (tout est en net)rnrnAprès avoir fait un mois de chômage, mon
patron me propose de me réintégrer au smic. rnrnA t'il le droit ?rnrnMerci

Par **Visiteur**, le **15/01/2009** à **13:05**

bonjour,rnrnou (sous réserve que le salaire minima de la convention collective ne soit pas
supérieur au smic)

Par **Skiki**, le **15/01/2009** à **14:39**

Euh, dsl Carry mais je n'ai pas bien compris.rnrnCe que je voulais dire, c'est qu'a la fin de mon
cdd, j'avais un salaire supérieur au smic, et que maintenant, je fais 60h de plus (plein temps)
par moi payé au smic soit meme pas 400e de plus (je sais pas trop a combien est le smic mais
bon ... (1100 net peut etre..?)rnrnMerci

Par **Visiteur**, le **15/01/2009** à **14:46**

rernrnm moi non plus.. j'ai pas bien compris....rnrnvous dites que votre patron vous propose de vous reprendre et que maintenant vous faites 60 heures de plus ???rnrnvous travaillez ? vous avez eu un contrat en cdi ? rnrnle smic est à 1.030 net environ (tout dépend des cotisations des entreprises).

Par **Skiki**, le **15/01/2009** à **14:51**

Mon cdd était de 1 an de décembre 07 à décembre 08.rnrnAu début j'étais payé payé au smic et a mi-temps (20 h /semaine soit 80 h par moi a peu près). Durant cette période, mon salaire à largement augmenté passant de 530 e à 700 au bout de 6 mois (juillet).rnrnEn décembre 08, mon contrat cdd n'a pas été renouvelé. J'ai donc été mis au chômage.rnrnAujourd'hui, mon patron a décidé de me reprendre a plein temps, mais au smic donc il ne tient pas compte de mon année d'expérience ni de mon salaire d'antan.rnrnA t'il le droit de ne pas tenir compte de mon passé dans la boîte au niveau salaire ???rnrnPour la convention collective je ne sais pas trop, je suis dans l'informatique.rnrnMerci Carry

Par **Visiteur**, le **15/01/2009** à **15:17**

rernrnde 500 a 700 ça fait une augmentation d'environ 24 %.. jamais vu ça.... sympa le patron à l'époque..... 200 euros d'un coup.... !!!rnrnvous pouvez expliquer cette augmentation ?? avait il besoin de vous ? rnrna aujourd'hui il essaye d'économiser en vous proposant le smic... il a le droit.. à vous de négocier votre salaire d'antan...

Par **Skiki**, le **15/01/2009** à **16:02**

L'explication c que c une jeune boîte qui marche très bien.rnrnTout le monde étaient augmenté pareil. Mais maintenant c plus le cas, les salaires stagnent pas mal.rnrnMerci pour ton explication.rnrnJe sais ce qu'il me reste a faire. rnrnSlt